

RAPPORT DE LA DIRECTION

Aux actionnaires de Birchcliff Energy Ltd.

Les états financiers annuels de Birchcliff Energy Ltd. pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis par la direction selon un seuil acceptable de signification et conformément aux Normes internationales d'information financière. La direction doit veiller à ce que l'information financière et celle liée à l'exploitation présentées dans le rapport annuel soient conformes aux états financiers.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux méthodes comptables décrites dans les notes afférentes aux états financiers. La publication en temps opportun de l'information financière nécessite parfois le recours à des estimations lorsque des transactions influant sur la période comptable en cours ne peuvent être conclues avant des périodes ultérieures. Le cas échéant, ces estimations s'appuient sur des jugements éclairés exercés par la direction.

La direction conçoit et maintient un système adéquat de contrôles internes qui a pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et que les registres comptables sont tenus adéquatement pour faciliter la préparation des états financiers aux fins de la publication de l'information financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., un cabinet indépendant de comptables professionnels agréés mandaté par les actionnaires, a procédé à l'examen des registres comptables et des registres de la société dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers.

Le comité d'audit, composé d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction, a rencontré les représentants de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et la direction afin de déterminer si celle-ci s'est acquittée de ses responsabilités lors de l'établissement des états financiers. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers suivant la recommandation du comité d'audit.

Le vice-président et chef des finances,

(signé) « *Bruno P. Geremia* »

Bruno P. Geremia

Le président et chef de la direction,

(signé) « *A. Jeffery Tonken* »

A. Jeffery Tonken

Calgary, Canada

Le 16 mars 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Birchcliff Energy Ltd.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Birchcliff Energy Ltd., qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 et les états du résultat net et du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Birchcliff Energy Ltd. au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

(signé) « *KPMG S.r.l./S.E.N.C.R.L.* »

Comptables professionnels agréés

Le 16 mars 2016
Calgary, Canada

BIRCHCLIFF ENERGY LTD.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 31 décembre	2015	2014
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	57	54
Débiteurs (note 17)	23 410	34 931
Charges payées d'avance et acomptes	2 579	1 612
	26 046	36 597
Actifs non courants		
Actifs de prospection et d'évaluation (note 5)	247	2 235
Biens pétroliers et gaziers et matériel (note 6)	1 999 080	1 879 848
	1 999 327	1 882 083
Total des actifs	2 025 373	1 918 680
PASSIFS		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer (note 17)	47 584	113 309
	47 584	113 309
Passifs non courants		
Facilités de crédit à terme renouvelables (note 7)	622 074	339 557
Facilités de crédit à terme non renouvelables (note 8)	-	129 476
Obligations de démantèlement (note 9)	92 504	85 824
Impôt différé (note 10)	116 171	95 941
Titres de capitaux propres (note 11)	48 606	48 296
	879 355	699 094
Total des passifs	926 939	812 403
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 11)		
Actions ordinaires	783 481	782 671
Actions privilégiées (perpétuelles)	41 434	41 434
Surplus d'apport	60 625	53 118
Résultats non distribués	212 894	229 054
	1 098 434	1 106 277
Total des capitaux propres et des passifs	2 025 373	1 918 680

Engagements (note 18)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du conseil

(signé) « Larry A. Shaw »
Larry A. Shaw
Administrateur

(signé) « A. Jeffery Tonken »
A. Jeffery Tonken
Administrateur

BIRCHCLIFF ENERGY LTD.**ÉTATS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL***(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)*

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014
PRODUITS		
Ventes de pétrole et de gaz naturel	317 304	472 888
Redevances	(11 548)	(36 803)
Produits nets tirés des ventes de pétrole et de gaz naturel	305 756	436 085
Profit réalisé sur les instruments financiers (note 17)	-	291
Profit latent sur les instruments financiers (note 17)	-	379
	305 756	436 755
CHARGES		
Charges d'exploitation (note 12)	64 511	64 217
Frais de transport et de commercialisation	34 804	29 989
Charges administratives, montant net (note 13)	26 030	27 136
Épuisement et amortissement (note 6)	147 163	136 278
Charges financières (note 14)	26 015	22 688
Dividendes sur les titres de capitaux propres (note 11)	3 500	3 500
(Profit) sur la vente d'actifs (note 6)	(7 339)	(3 171)
	294 684	280 637
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT	11 072	156 118
Charge d'impôt (note 10)	23 232	41 814
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ET RÉSULTAT GLOBAL	(12 160)	114 304
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (note 11)		
De base	(0,11) \$	0,75 \$
Dilué	(0,11) \$	0,72 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

BIRCHCLIFF ENERGY LTD.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital social		Surplus d'apport	Résultats non distribués	Total
	Actions ordinaires	Actions privilégiées			
Au 31 décembre 2013	694 183	41 434	60 119	118 750	914 486
Dividendes sur les actions privilégiées perpétuelles (note 11)	-	-	-	(4 000)	(4 000)
Options sur actions exercées (notes 11 et 15)	31 705	-	(9 885)	-	21 820
Bons de souscription privilégiés exercés (note 11)	56 783	-	(7 093)	-	49 690
Rémunération fondée sur des actions (notes 13 et 15)	-	-	9 977	-	9 977
Bénéfice net et résultat global	-	-	-	114 304	114 304
Au 31 décembre 2014	782 671	41 434	53 118	229 054	1 106 277
Dividendes sur les actions privilégiées perpétuelles (note 11)	-	-	-	(4 000)	(4 000)
Options sur actions exercées (notes 11 et 15)	810	-	(225)	-	585
Rémunération fondée sur des actions (notes 13 et 15)	-	-	7 732	-	7 732
Perte nette et résultat global	-	-	-	(12 160)	(12 160)
Au 31 décembre 2015	783 481	41 434	60 625	212 894	1 098 434

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

BIRCHCLIFF ENERGY LTD.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette) et résultat global	(12 160)	114 304
Ajustements des éléments sans effet sur les flux de trésorerie d'exploitation		
(Profit) latent sur les instruments financiers	-	(379)
Épuisement et amortissement	147 163	136 278
Rémunération fondée sur des actions	3 206	4 796
Charges financières	26 015	22 688
(Profit) sur la vente d'actifs	(7 339)	(3 171)
Impôt sur le résultat	23 232	41 814
Intérêts versés (note 14)	(22 861)	(19 332)
Dividendes sur les titres de capitaux propres	3 500	3 500
Dépenses liées au démantèlement (note 9)	(893)	(1 663)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 19)	(11 066)	11 066
	148 797	309 901
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Options sur actions exercées	585	21 820
Bons de souscription privilégiés exercés	-	49 690
Frais de financement payés sur les facilités de crédit	(940)	(1 018)
Dividendes sur les actions privilégiées perpétuelles (note 11)	(4 000)	(4 000)
Dividendes sur les titres de capitaux propres (note 11)	(3 500)	(3 500)
Variation nette des facilités de crédit à terme non renouvelables	(129 970)	703
Variation nette des facilités de crédit à terme renouvelables	283 340	73 362
	145 515	137 057
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Biens pétroliers et gaziers et matériel	(258 041)	(397 976)
Actifs de prospection et d'évaluation	(113)	(102)
Acquisition de biens pétroliers et gaziers	-	(56 677)
Vente de biens pétroliers et gaziers et de matériel	10 887	3 692
Vente d'actifs de prospection et d'évaluation	60	131
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 19)	(47 102)	3 932
	(294 309)	(447 000)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	3	(42)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	54	96
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	57	54

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

BIRCHCLIFF ENERGY LTD.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Birchcliff Energy Ltd. (« **Birchcliff** » ou la « **société** »), société constituée au Canada, exerce des activités de prospection, de mise en valeur, de production et d'acquisition de réserves de pétrole et de gaz naturel dans l'Ouest canadien. La clôture de l'exercice financier de la société est fixée au 31 décembre. Le siège social est situé au 500, 630 – 4th Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada T2P 0J9. Les actions ordinaires, les actions privilégiées de série A et les actions privilégiées de série C de Birchcliff sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles « **BIR** », « **BIR.PR.A** » et « **BIR.PR.C** », respectivement.

Le conseil d'administration a approuvé les présents états financiers et autorisé leur publication le 16 mars 2016.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Ces états financiers présentent les résultats d'exploitation et la situation financière de Birchcliff conformément aux Normes internationales d'information financière (« **IFRS** ») publiées par l'IASB au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 et pour les exercices clos à ces dates. Les états financiers ont été établis conformément aux méthodes comptables prescrites par les IFRS et aux méthodes de calcul énoncées à la note 3.

Les charges d'exploitation ainsi que les frais de transport et de commercialisation pris en compte dans le résultat net sont présentés selon leur fonction et leur nature, conformément aux pratiques du secteur. L'épuisement et l'amortissement, les charges financières, les dividendes sur les titres de capitaux propres et le profit sur la vente d'actifs sont présentés à titre de postes distincts selon leur nature, alors que les charges administratives nettes, sont présentées sur une base fonctionnelle. Les charges importantes telles que les salaires, les avantages et la rémunération fondée sur des actions sont présentées selon leur nature dans les notes afférentes aux états financiers.

Les états financiers de Birchcliff ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de certains actifs et passifs financiers et non financiers qui sont évalués à la juste valeur. Les états financiers de la société ne comprennent que les comptes de Birchcliff et ils sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire. La société n'a aucune filiale.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Comptabilisation des produits

Les produits tirés des ventes de pétrole et de gaz naturel sont comptabilisés lorsque les volumes sont livrés et que le titre de propriété est transféré à un tiers aux points de livraison stipulés par contrat. Ces produits sont comptabilisés compte tenu des frais de transport qu'engage la société. Les coûts afférents à la livraison, y compris les frais de transport et les redevances en fonction de la production, sont inscrits dans la période au cours de laquelle les produits connexes sont gagnés et comptabilisés.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie peut comprendre les fonds en caisse, les dépôts et les placements à terme détenus à une institution financière dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois. La trésorerie soumise à des restrictions n'est pas considérée comme faisant partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

c) Actifs détenus conjointement

Certaines activités de la société sont menées conjointement avec d'autres intervenants qui détiennent une participation directe dans les actifs connexes. Ainsi, les comptes de Birchcliff ne reflètent que la participation directe de la société dans les produits, les charges et les dépenses d'investissement afférents à ces actifs détenus conjointement. La relation avec les partenaires avec lesquels la société détient conjointement des actifs est définie, dans le reste des états financiers, comme étant une coentreprise puisqu'il s'agit de la terminologie courante employée dans le secteur du pétrole et du gaz naturel au Canada.

d) Actifs de prospection et d'évaluation

Les coûts engagés préalablement à l'obtention du droit de prospection d'une ressource minérale sont comptabilisés comme une charge dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les dépenses afférentes aux actifs de prospection et d'évaluation incorporels sont initialement inscrites à l'actif et elles peuvent inclure l'acquisition de permis d'exploration minière, les études géologiques et géophysiques, les études techniques, le forage d'exploration, l'échantillonnage ainsi que d'autres charges administratives qui sont directement attribuables à ces actifs. Les immobilisations corporelles acquises qui sont consommées dans la mise en valeur d'un actif de prospection incorporel sont pris en compte dans le coût de l'actif de prospection. Ces coûts sont cumulés dans des centres de coûts par zone de prospection avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale ne soient démontrées.

On considère que la faisabilité technique et la viabilité commerciale liées à l'extraction d'une ressource minérale dans une zone de prospection sont démontrables lorsqu'il existe des réserves prouvées et rentables. Pour déterminer s'il y a eu découverte de ces réserves, la société procède à un examen de chaque projet de prospection par zone à chaque date de clôture. Lorsque des réserves prouvées en quantités commercialement exploitables sont déterminées, les frais de prospection connexes sont virés du compte « Actifs de prospection et d'évaluation » à celui des « Biens pétroliers et gaziers et matériel », qui en sont à l'étape de la mise en valeur et de la production, comme il est présenté à l'état de la situation financière. Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation avant un tel virement. Les actifs classés comme des actifs de prospection et d'évaluation ne sont pas assujettis à l'épuisement et à l'amortissement tant qu'ils ne sont pas reclassés au compte « Biens pétroliers et gaziers et matériel ».

e) Biens pétroliers et gaziers et matériel

i) Comptabilisation et évaluation

Les biens pétroliers et gaziers et le matériel sont évalués au coût diminué du cumul de l'épuisement et de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Les biens pétroliers et gaziers et le matériel comprennent le prix d'achat et les coûts directement attribuables au fait d'amener le bien à l'emplacement et dans l'état où il pourra être exploité de la manière prévue. Parmi les biens pétroliers et gaziers, on compte les participations dans les projets de mise en valeur et de production tels que l'acquisition

de baux d'exploitation minière, les frais liés aux études géologiques et géophysiques, les coûts afférents aux installations et au matériel de production et aux activités connexes de révision des usines, les autres charges administratives qui sont directement attribuables ainsi que les coûts estimés initialement pour le démantèlement et l'enlèvement d'un bien et la restauration du site où se situait le bien.

ii) Coûts ultérieurs

Les coûts engagés après avoir démontré la faisabilité technique et la viabilité commerciale sont comptabilisés à titre de participations dans des biens pétroliers et gaziers mis en valeur et productifs lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs liés à l'actif auquel ils se rapportent. En général, les participations dans des biens pétroliers et gaziers inscrites à l'actif représentent des coûts engagés relativement à la mise en valeur de réserves prouvées ou probables, à la mise en production de ces réserves ou à son amélioration, et elles sont cumulées par zone. Les coûts d'entretien courant d'un bien pétrolier et gazier et du matériel sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Les biens pétroliers et gaziers et le matériel sont décomptabilisés à la sortie ou lorsqu'il n'est prévu qu'aucun avantage économique futur ne découle de l'usage continu du bien. Tout profit ou toute perte résultant de la sortie d'un actif, soit la différence entre le produit net de sortie et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé dans le résultat net.

iii) Échange d'actifs

Dans le cas d'échanges ou d'échanges partiels d'actifs de prospection et d'évaluation seulement, l'échange est comptabilisé à la valeur comptable. Les échanges d'actifs de mise en valeur et de production sont évalués à la juste valeur, sauf si l'opération d'échange manque de substance commerciale ou s'il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable ni la juste valeur de l'actif cédé ni celle de l'actif reçu. Le coût de l'actif acquis est évalué à la juste valeur de l'actif cédé sauf si la juste valeur de l'actif reçu est plus fiable. Lorsque la juste valeur n'est pas retenue, le coût de l'actif acquis est évalué à la valeur comptable de l'actif cédé. Tout profit ou toute perte à la décomptabilisation de l'actif cédé est pris en compte dans le résultat net.

iv) Épuisement et amortissement

L'épuisement de la valeur comptable nette des biens pétroliers et gaziers mis en valeur et productifs, après déduction de la valeur résiduelle estimée, est calculé par zone selon le mode des unités d'œuvre. Ce calcul de l'épuisement tient compte de la production réelle de la période ainsi que du total des réserves prouvées et probables estimées attribuables aux biens faisant l'objet d'une dépréciation, compte tenu du total des coûts incorporés et des coûts de mise en valeur futurs estimés devant être engagés pour la mise en production de ces réserves. Les volumes relatifs des réserves et de production (avant les redevances) sont convertis selon un ratio de conversion en énergie équivalente de six mille pieds cube de gaz naturel pour un baril de pétrole. Un évaluateur des réserves indépendant de la société révise ces estimations au moins une fois l'an.

Les coûts de révision des usines capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur la durée estimée jusqu'à ce que la prochaine révision soit effectuée. Les actifs communs, qui englobent le mobilier et le matériel de bureau, les logiciels, les ordinateurs et les améliorations locatives, sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, soit quatre ans.

Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle, y compris les participations dans des biens pétroliers et gaziers, ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles des biens pétroliers et gaziers et du matériel sont réexaminés à chaque date de clôture.

f) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, et s'il est probable qu'elle soit tenue d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est établi selon la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée à l'aide des flux de trésorerie devant servir à éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond alors à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est important.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera remboursée par une autre partie, une créance est traitée comme un actif si l'entité a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et si le montant de la créance peut être évalué de manière fiable.

Les pertes d'exploitation futures ne font l'objet d'aucune provision.

g) Obligations de démantèlement

Dans le cadre de ses activités, la société doit procéder au démantèlement, à la remise en état et à la restauration suivant la perturbation de site. La direction, de concert avec les évaluateurs des réserves indépendants de la société, estime les coûts d'abandon, lesquels sont fondés sur les coûts actuels ajustés en fonction du risque qui tiennent compte de la technologie courante conformément aux lois et aux pratiques existantes dans le secteur.

Les obligations de démantèlement sont évaluées à la valeur actualisée de la meilleure estimation des dépenses devant être engagées pour éteindre les obligations actuelles à la date de clôture. Lorsque la meilleure estimation du passif est évaluée initialement, le coût estimé qui est actualisé à l'aide d'un taux d'escompte sans risque, avant impôt, est capitalisé en augmentant la valeur comptable des biens pétroliers et gaziers et du matériel connexes. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps, appelée désactualisation, est comptabilisée à titre de charge financière. Les coûts réels engagés au moment de l'extinction du passif sont imputés à l'obligation à la condition que celle-ci ait été déterminée préalablement. La valeur comptable inscrite dans les biens pétroliers et gaziers et le matériel fait l'objet d'un amortissement pour épuisement conformément à la politique sur l'épuisement et l'amortissement édictée par la société. Cette dernière passe en revue l'obligation à chaque date de clôture et les révisions apportées à l'échéancier estimé des flux de trésorerie, aux taux d'actualisation et aux coûts estimés donnent lieu à une augmentation ou à une diminution des obligations et des biens pétroliers et gaziers et du matériel connexes. Toute différence entre les coûts réels engagés à l'extinction de l'obligation et le passif inscrit est comptabilisée comme un profit ou une perte dans le résultat net.

h) Paiements fondés sur des actions

Les droits à paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres qu'attribue la société se composent d'options sur actions et de bons de souscription liés au rendement consentis aux dirigeants, aux administrateurs et aux membres du personnel. La juste valeur déterminée à la date d'attribution est passée en charge graduellement sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche d'une attribution de droits et le surplus d'apport augmente en conséquence. Pour calculer la charge relative aux droits à paiement fondé sur des actions, la société révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue en appliquant un taux d'extinction estimé pour chaque tranche de droits et, ultérieurement, elle révisé cette estimation tout au long de la période d'acquisition des droits, le cas échéant. Elle procède à un ajustement final afin de rendre compte du nombre réel de droits qui s'acquièrent. Au moment d'exercer les droits à paiement fondé sur des actions, la contrepartie versée ainsi que le montant qui a été antérieurement constaté dans le surplus d'apport sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social. Les charges de rémunération comptabilisées antérieurement et se rapportant aux droits à paiement fondé sur des actions ne sont pas contrepassées, si ces droits qui ont été acquis expirent sans être exercés. La charge afférente aux droits à paiement fondé sur des actions est incluse dans les charges administratives dans le résultat net.

La juste valeur des droits à paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres est évaluée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en se fondant sur les modalités liées aux attributions de droits. Les données d'évaluation à la date d'attribution comprennent le prix des actions, le prix d'exercice, la volatilité attendue (fondée sur la volatilité quotidienne historique moyenne pondérée), la durée de vie moyenne pondérée attendue des instruments (fondée sur l'expérience historique et le comportement général du détenteur de l'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État) applicable aux termes des droits.

Une partie de la charge de rémunération fondée sur des actions directement attribuable aux activités de prospection et de mise en valeur des actifs de la société est inscrite à l'actif.

i) Produits financiers et charges financières

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des obligations de démantèlement, l'amortissement des charges différées et les pertes de valeur, le cas échéant, comptabilisées sur des actifs financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

j) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt relatifs à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont inscrits à l'actif dans la période au cours de laquelle les activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation ou sa vente prévue sont terminées. Les actifs sont considérés comme des actifs qualifiés lorsque cette période de préparation est longue. Pour déterminer le montant des coûts d'emprunt inscrits à l'actif, le taux de capitalisation correspond au taux d'intérêt moyen pondéré applicable des emprunts en cours de la société durant la période. Tous les autres coûts d'emprunt sont portés au résultat net au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

k) Instruments financiers

i) Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés englobent la trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, l'encours des facilités de crédit et les titres de capitaux propres. Les instruments financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués selon leur classement. La société a établi les classements suivants :

- La trésorerie et les débiteurs sont classés dans les prêts et créances et ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Généralement, la juste valeur de ces soldes se rapproche de leur valeur comptable du fait de leur échéance à court terme.
- Les créditeurs et charges à payer ainsi que l'encours des facilités de crédit sont classés dans les autres passifs financiers et ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. L'encours des facilités de crédit de la société porte intérêt au taux variable et, par conséquent, la juste valeur de marché se rapproche de la valeur comptable avant que cette valeur ne soit réduite pour tenir compte du solde non amorti des coûts. Les coûts d'intérêt et les frais de financement afférents aux facilités de crédit de la société ont été différés puis comptabilisés en diminution des montants prélevés. Ils ont ensuite été amortis dans le résultat net au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée applicable.
- Le produit de l'émission d'actions privilégiées de série C, lesquelles sont présentées au poste « titres de capitaux propres » à l'état de la situation financière, est classé dans les autres passifs financiers conformément aux IFRS. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions privilégiées de série C sont initialement comptabilisés en diminution des titres de capitaux propres et, par la suite, amortis dans le résultat net au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif à titre de charges financières. Les dividendes distribués sur les titres de capitaux propres sont comptabilisés en charges directement dans le résultat net et présentés à titre d'activité de financement dans les tableaux des flux de trésorerie.

ii) Instruments financiers dérivés

La société peut recourir à des dérivés pour gérer son exposition économique au risque de marché pouvant découler des prix des marchandises. Birchcliff a pour politique de ne pas se servir d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Elle ne désigne pas ses contrats dérivés financiers comme des couvertures et n'applique donc pas la comptabilité de couverture. Ainsi, les contrats dérivés financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net et comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur.

La juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises est établie en actualisant la différence entre le prix prévu au contrat et les courbes des prix à terme publiés à la date de l'état de la situation financière, selon les volumes résiduels de pétrole et de gaz naturel visés par les contrats et un taux d'intérêt sans risque (fondé sur les taux publiés par le gouvernement). La juste valeur des options et des tunnels à prime zéro est établie à l'aide

de modèles d'évaluation des options qui se fondent sur des données publiées relativement à la volatilité, aux prix et aux taux d'intérêt.

La société comptabilise ses contrats de vente de marchandises à livrer qui ont été conclus et sont maintenus en vue de la réception ou de la livraison d'éléments non financiers selon ses besoins prévus en matière d'achat, de vente ou d'utilisation comme s'il s'agissait de contrats non (entièrement) exécutés. Par conséquent, ces contrats ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés et n'ont pas été comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière. Les règlements de ces contrats de vente de marchandises sont comptabilisés dans les produits tirés des ventes de pétrole et de gaz naturel dans le résultat net.

iii) Capital social

Les actions ordinaires et les actions privilégiées perpétuelles sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés en réduction du capital social, après toute incidence fiscale.

I) Dépréciation

i) Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective qu'au moins un événement a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif.

Les actifs financiers importants sont soumis à un test de dépréciation individuel. Les autres actifs financiers sont soumis collectivement à un test de dépréciation après avoir été classés dans des groupes présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Une perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

ii) Dépréciation d'actifs non financiers

Les biens pétroliers et gaziers et le matériel de la société sont regroupés dans des unités génératrices de trésorerie (« **UGT** ») aux fins du test de dépréciation. Une UGT représente le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les UGT sont passées en revue à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indices d'une perte de valeur potentielle. Ces indices peuvent comprendre notamment des changements apportés au plan d'affaires de la société, la baisse des prix des marchandises ou une révision à la baisse majeure des réserves récupérables estimées. S'il existe des indications de dépréciation, alors la société procède à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité actuelle. Le calcul de la valeur recouvrable est sensible aux hypothèses sur les volumes de production,

les taux d'actualisation et les prix des marchandises. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisé comme une perte de valeur dans le résultat net.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés des réserves prouvées et probables sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent. La juste valeur correspond au montant qui serait obtenu de la vente d'un actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Les cours futurs du pétrole et du gaz naturel utilisés dans le cadre du test de dépréciation sont fondés sur les prévisions estimées par l'évaluateur des réserves indépendant de la société concernant le prix des marchandises à la fin d'une période et ils sont ajustés pour tenir compte des écarts du cours du pétrole et du gaz naturel et des frais de transport et de commercialisation propres à la société.

Lorsque les conditions évoluent faisant en sorte qu'une perte de valeur n'existe plus ou qu'elle est inférieure au montant déjà inscrit, la valeur comptable de l'UGT est augmentée pour atteindre l'estimation révisée de la valeur recouvrable tant que cette estimation révisée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après déduction de l'épuisement et de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'UGT dans les périodes précédentes. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net.

Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation lorsque i) des données suffisantes existent pour démontrer la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone de prospection ou ii) des faits et circonstances indiquent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs de prospection et d'évaluation sont affectés aux UGT.

m) Impôt sur le résultat

Birchcliff est une société par actions, au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui est assujettie aux impôts canadiens, fédéral et provinciaux. La société est également assujettie à l'impôt provincial de l'Alberta étant donné qu'elle exerce ses activités dans ce territoire. La charge d'impôt sur le résultat de la société comprend l'impôt exigible et l'impôt différé et elle est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt sur le résultat connexe est également comptabilisé dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable et l'impôt au titre des dividendes de la Partie VI.I payable sur les actions privilégiées imposables de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins des états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés au titre de l'ensemble des différences temporaires imposables. D'ordinaire, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et est réduite dans la mesure

où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de tout l'actif ou d'une partie de celui-ci.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif devrait être réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont Birchcliff s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

n) Titres de capitaux propres

Les actions privilégiées de série C émises, lesquelles sont présentées au poste « Titres de capitaux propres » à l'état de la situation financière, sont classées dans les autres passifs financiers conformément aux IFRS. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions privilégiées de série C sont initialement comptabilisés en diminution des titres de capitaux propres et, par la suite, amortis dans le résultat net, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif à titre de charges financières. Les dividendes distribués sur les titres de capitaux propres sont comptabilisés en charges directement dans le résultat net et présentés à titre d'activité de financement dans les tableaux des flux de trésorerie.

o) Actions accréditives

La société peut émettre des actions accréditives en vue de financer une partie de son programme de dépenses d'investissement. Aux termes des conventions d'émission d'actions accréditives, les déductions fiscales se rapportant aux dépenses sont refusées aux souscripteurs. La différence entre la valeur attribuée aux actions accréditives émises et la valeur qui aurait été obtenue pour des actions ordinaires à la date à laquelle l'émission d'actions accréditives a été annoncée est comptabilisée initialement comme un passif à l'état de la situation financière. Lorsque les dépenses sont engagées, le passif est diminué, un passif d'impôt différé est inscrit équivalant au montant estimé de l'impôt différé que doit payer la société par suite de la renonciation et la différence est alors comptabilisée à titre de charge d'impôt différé.

p) Information relative au résultat par action ordinaire

La société calcule le résultat par action ordinaire en divisant le bénéfice net disponible pour les actionnaires de Birchcliff, diminué des dividendes sur les actions privilégiées perpétuelles, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le résultat de base par action s'obtient à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base en circulation au cours de la période. On calcule le résultat dilué par action en appliquant la méthode du rachat d'actions selon laquelle tout produit de l'exercice d'options sur actions dans le cours, de bons de souscriptions liés au rendement ou de bons de souscription d'actions (les « titres »), auquel s'ajoute la charge de rémunération non amortie fondée sur des actions, serait affecté à l'achat d'actions ordinaires au cours moyen de la période. Le résultat dilué par action n'est pas ajusté si ces calculs ont un effet antidilutif. La valeur de marché moyenne des actions de la société aux fins du calcul de l'effet dilutif est fondée sur les cours moyens du marché pour la période au cours de laquelle les titres étaient en circulation.

q) Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitude relative aux estimations

L'établissement en temps opportun d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Jugements critiques exercés lors de l'application de méthodes comptables

L'information qui suit porte sur les jugements critiques que la direction a exercés lors de l'application des méthodes comptables de la société ayant la plus grande incidence sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers.

i) Détermination des unités génératrices de trésorerie

Les actifs de Birchcliff sont regroupés en UGT aux fins du calcul de la dépréciation en fonction de leur capacité à générer des entrées de trésorerie largement indépendantes. Les UGT ont été déterminées en fonction d'une structure géologique similaire, de l'infrastructure partagée, de la proximité géographique, de la structure d'exploitation, du type de marchandises et des expositions similaires aux risques de marché. De par leur nature, ces hypothèses sont assujetties au jugement posé par la direction et peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs de la société au cours de périodes futures.

ii) Identification des indices de dépréciation

Selon les IFRS, Birchcliff doit évaluer, à chaque date de clôture, si ses biens pétroliers et gaziers présentent des indices de dépréciation. Elle doit tenir compte d'information provenant de sources externes (comme la chute des prix des marchandises, d'importants changements défavorables dans l'environnement technologique, économique, juridique ou du marché dans lequel la société exerce ses activités) et de sources internes (comme les révisions à la baisse des réserves, d'importants effets négatifs sur la performance sur le plan des finances et de l'exploitation d'une UGT, des signes de désuétude du bien ou de dégradation physique). De par leur nature, ces hypothèses sont assujetties au jugement posé par la direction.

iii) Incertitudes relatives à l'impôt

Les IFRS exigent que Birchcliff, à chaque date de clôture, pose certains jugements à l'égard de positions fiscales incertaines des autorités fiscales compétentes. Parmi ces jugements, on compte le fait qu'il soit plus probable qu'improbable que la société réussisse à défendre ses positions fiscales en considérant l'information émanant des lois fiscales canadiennes et interprétations connexes. Ainsi, ce seuil de constatation est assujéti au jugement exercé par la direction et il peut avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs et passifs d'impôt différé de la société à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Ce qui suit indique les principales hypothèses concernant les sources d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui comportent un risque important d'entraîner des ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice.

i) Réserves

Les quantités recouvrables présentées relativement aux réserves prouvées et probables doivent faire l'objet d'une estimation en ce qui a trait au profil de production, au prix des marchandises, aux cours de change, aux frais de restauration, à l'échéancier et au montant des coûts de mise en valeur futurs, et aux frais de production, de transport et de commercialisation aux fins des flux de trésorerie futurs. Ils doivent également faire l'objet d'une interprétation de modèles géologiques et géophysiques dans le but d'apprécier la taille, la forme, la profondeur et la qualité des réservoirs et de leurs quantités récupérables prévues. Les facteurs économiques, géologiques et techniques sous-tendant l'estimation des réserves peuvent changer d'une période à l'autre. La modification des réserves présentées peut avoir une incidence sur les valeurs comptables des biens pétroliers et gaziers et du matériel de la société, ainsi que sur le calcul de l'épuisement et de l'amortissement, la provision aux fins des obligations de démantèlement, et la comptabilisation des actifs d'impôt différé, étant donné que les flux de trésorerie futurs attendus seront également modifiés. Les quantités récupérables des réserves et les flux de trésorerie estimés des participations de Birchcliff dans des biens pétroliers et gaziers sont évalués par des ingénieurs indépendants spécialistes des réserves au moins une fois l'an.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel de la société représentent les quantités estimées de pétrole, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel pour lesquelles il a été démontré avec un certain degré de certitude, en se fondant sur des données géologiques, géophysiques et techniques, que la récupération peut se faire de façon rentable au cours des prochains exercices, à partir de réservoirs connus qui sont considérés comme ayant un potentiel commercial. De telles réserves peuvent être considérées comme ayant un potentiel commercial si la direction a l'intention de procéder à leur mise en valeur et à leur production et si cette intention est fondée sur i) une évaluation raisonnable des données économiques futures liées à cette production; ii) une attente raisonnable qu'il existe un marché pour la totalité ou la quasi-totalité de la production pétrolière et gazière attendue; et iii) des éléments probants indiquant que les installations de production, de transmission et de transport sont à la disposition ou peuvent être mises à la disposition de la société. Les réserves sont uniquement réputées prouvées et probables si leurs possibilités d'extraction sont étayées par la production ou des essais de couche concluants. Les réserves pétrolières et gazières de la société sont déterminées conformément au Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières et au *Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook*.

ii) Paiements fondés sur des actions

Tous les droits à paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres qu'émet la société sont comptabilisés à la juste valeur au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. Pour évaluer la juste valeur de la rémunération fondée sur des instruments de capitaux propres, il est nécessaire de poser des estimations relatives à la volatilité attendue du cours de l'action, à la durée de l'option, au rendement de l'action, au taux sans risque et au taux de renonciation estimé à la date d'attribution initiale.

iii) Obligations de démantèlement

La société estime les frais futurs de restauration des installations de production, des puits et des pipelines à différentes étapes de la mise en valeur et de la construction d'actifs ou d'installations. Dans la plupart des cas, l'enlèvement des actifs survient de nombreuses années plus tard. Ainsi, pour établir le coût d'enlèvement de même que les taux d'actualisation de chacun des passifs afin de déterminer la valeur actualisée de ces flux de trésorerie, il faut formuler des estimations relativement à la date d'abandon, à la législation environnementale et à la réglementation futures, à l'ampleur des activités de remise en état, à la méthode technique utilisée pour estimer le coût et aux technologies futures d'enlèvement.

iv) Dépréciation d'actifs non financiers

Pour calculer l'ampleur de la perte de valeur ou sa reprise, la société tient compte des principales hypothèses suivantes pour estimer les flux de trésorerie futurs : cours futurs du pétrole et du gaz naturel, volumes de production prévus attendus et quantités récupérables prévues des réserves prouvées et probables. Ces hypothèses pourraient changer à mesure que de nouvelles données seront connues. L'évolution de la conjoncture économique pourrait aussi influencer le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés. Des changements apportés aux hypothèses susmentionnées pourraient avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs de la société, et les charges de dépréciation et les reprises auront une incidence sur le résultat net.

v) Impôts sur le résultat

Birchcliff produit des déclarations d'impôt sur les sociétés, des déclarations sur la taxe sur les produits et services et d'autres déclarations auprès de diverses administrations fiscales, fédérale et provinciales, au Canada. Les lois et les règlements de l'impôt qui s'appliquent peuvent se prêter à des interprétations divergentes. La résolution de ces positions fiscales par le truchement de négociations ou de litiges avec les administrations fiscales peuvent s'étaler sur plusieurs années. La société ne prévoit pas qu'il en découlera une incidence notable sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa trésorerie.

Les charges d'impôt sont basées sur des lois qui ont été adoptées ou quasi-adoptées. Tout changement apporté à ces lois pourrait avoir une incidence sur les montants comptabilisés dans le résultat net, et ce, à la fois au cours de la période où survient le changement, ce qui aurait un effet sur les charges cumulatives, et au cours de périodes futures.

Des actifs d'impôt différé (le cas échéant) sont comptabilisés uniquement si le recouvrement de ces actifs est jugé probable. Pour ce faire, il faut déterminer quand ces actifs d'impôt différé devraient s'inverser et poser un jugement quant à l'existence ou non de bénéfices imposables suffisants pour compenser les actifs d'impôt quand ceux-ci s'inverseront. De plus, puisqu'il faut également poser des hypothèses quant à la rentabilité future, cette détermination est foncièrement incertaine. Le bénéfice imposable futur fait l'objet d'estimations qui sont fondées sur les flux de trésorerie prévus liés aux activités d'exploitation. Si les autorités fiscales contestent l'interprétation des lois fiscales ou que les flux de trésorerie futurs et le bénéfice imposable diffèrent sensiblement des estimations, la capacité de Birchcliff à réaliser des actifs d'impôt différé comptabilisés à la date du bilan pourrait être entravée.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Prises de position comptables futures

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise si l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients*, a été appliquée ou qu'elle le sera à la même date que l'IFRS 16. Birchcliff évalue actuellement l'incidence que l'adoption de l'IFRS 16 aura sur ses états financiers.

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients*, qui remplace l'IAS 11, *Contrats de construction*, et l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que plusieurs interprétations liées aux produits. L'IFRS 15 établit un modèle unique à l'égard des contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches pour la comptabilisation des produits, soit à un moment précis ou de façon progressive. Le modèle comporte une analyse des transactions en cinq étapes fondée sur les contrats et visant à déterminer si des produits ont lieu d'être comptabilisés et, le cas échéant, le montant et le moment de leur comptabilisation. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'adoption anticipée est permise. Birchcliff évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15. Toutefois, elle s'attend à ce que cette norme n'ait aucune incidence significative sur ses états financiers.

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, afin de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 fait concorder plus étroitement la comptabilité de couverture avec la gestion du risque. La nouvelle norme ne changera rien aux types de relation de couverture ou à l'exigence visant à évaluer et à comptabiliser l'inefficacité d'une couverture. Toutefois, selon la nouvelle norme, un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées dans le cadre de la gestion du risque seront admissibles à la comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette norme ne devrait avoir aucune incidence significative sur les états financiers de la société étant donné que cette dernière ne recourt pas actuellement à la comptabilité de couverture.

5. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Dans le tableau suivant, on y présente l'évolution des actifs de prospection et d'évaluation :

	Actifs de prospection et d'évaluation ¹⁾
(en milliers de dollars)	
Au 31 décembre 2013	2 264
Entrées	102
Sorties	(131)
Au 31 décembre 2014	2 235
Entrées	117
Sorties	(1)
Baux échus ²⁾	(2 104)
Au 31 décembre 2015	247

1) Les actifs de prospection et d'évaluation se composent des activités de prospection de la société pour lesquelles les réserves prouvées exploitables de façon rentable et qui sont considérées comme ayant un potentiel commercial sont en cours d'établissement. Les entrées correspondent à la quote-part nette revenant à la société des coûts engagés au titre des activités de prospection et d'évaluation au cours de la période. La société procède à un examen de chaque projet de prospection par zone à chaque date de clôture pour déterminer s'il y a eu découverte de réserves prouvées exploitables de façon rentable et si ces coûts devraient être virés aux composantes non renouvelables du pétrole et du gaz naturel. Aucuns frais d'exploration n'ont été reclassés des actifs de prospection et d'évaluation aux biens pétroliers et gaziers et le matériel en 2015 ni en 2014.

2) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a engagé une charge d'environ 2,1 millions de dollars afférente à des baux échus sur un terrain non mis en valeur, montant qui a été porté aux charges d'épuisement et d'amortissement.

6. BIENS PÉTROLIERS ET GAZIERS ET MATÉRIEL

Le tableau ci-dessous affiche l'évolution des biens pétroliers et gaziers et du matériel :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Biens pétroliers et gaziers et matériel	Actifs communs	Total
<i>Coûts</i>			
Au 31 décembre 2013	1 855 992	8 802	1 864 794
Entrées	411 579	1 418	412 997
Acquisitions ¹⁾	58 465	-	58 465
Sorties ²⁾	(535)	-	(535)
Au 31 décembre 2014	2 325 501	10 220	2 335 721
Entrées	267 711	749	268 460
Sorties ³⁾	(4 862)	-	(4 862)
Au 31 décembre 2015 ⁴⁾	2 588 350	10 969	2 599 319
<i>Cumul de l'épuisement et de l'amortissement</i>			
Au 31 décembre 2013	(314 325)	(5 284)	(319 609)
Charge d'épuisement et d'amortissement	(135 098)	(1 180)	(136 278)
Sorties ²⁾	14	-	14
Au 31 décembre 2014	(449 409)	(6 464)	(455 873)
Charge d'épuisement et d'amortissement ⁵⁾	(143 181)	(1 185)	(144 366)
Au 31 décembre 2015	(592 590)	(7 649)	(600 239)
<i>Valeur comptable nette</i>			
Au 31 décembre 2014	1 876 092	3 756	1 879 848
Au 31 décembre 2015⁶⁾	1 995 760	3 320	1 999 080

- 1) Principalement l'acquisition par Birchcliff d'une participation directe de 30 % d'un partenaire, dans un terrain et la production, pour une contrepartie en trésorerie d'environ 56,0 millions de dollars.
- 2) Principalement les sorties de biens, pour un produit net de 3,7 millions de dollars, dans les zones de Mulligan et de Gold Creek d'une valeur comptable nette de 0,5 million de dollars.
- 3) Principalement plusieurs sorties d'actifs secondaires, pour un produit net 10,9 millions de dollars, et dont la valeur comptable nette totalisait 4,9 millions de dollars.
- 4) Les biens pétroliers et gaziers et le matériel de la société ont été donnés en garantie de ses facilités de crédit. Bien que la société estime détenir les titres de propriété sur ses biens pétroliers et gaziers, elle ne peut contrôler le risque que le titre fasse l'objet de litiges ou de contestations ou elle ne peut s'en prémunir totalement. Aucun coût d'emprunt relatif aux biens pétroliers et gaziers et au matériel n'a été inscrit au bilan.
- 5) Les coûts en capital futurs relatifs à la mise en valeur et à la production des réserves prouvées et probables ont totalisé 3,1 milliards de dollars à la clôture de 2015 (3,2 milliards de dollars en 2014) et ils sont inclus dans le calcul de la charge d'épuisement.
- 6) En raison de la faiblesse des prix des marchandises, la société a réalisé un test de dépréciation des actifs dans le but de s'assurer que la valeur comptable de ses biens pétroliers et gaziers et du matériel peut être recouvrée à la date de clôture. Au 31 décembre 2015, les biens pétroliers et gaziers et le matériel de Birchcliff n'avaient pas été dépréciés. Birchcliff a appliqué un taux d'escompte avant impôt de 10 % sur les flux de trésorerie provenant des réserves prouvées et probables dans le but de déterminer la valeur recouvrable. Les prix futurs du pétrole et du gaz naturel sont fondés sur les prix prévisionnels des marchandises à la clôture de la période auxquels sont fixés par l'évaluateur des réserves indépendant de la société.

7. FACILITÉS DE CRÉDIT À TERME RENOUVELABLES

Les facilités de crédit renouvelables de la société sont composées de ce qui suit :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Facilité de crédit consortiale	607 000	319 000
Facilité de fonds de roulement	23 037	23 433
Emprunts sur les facilités de crédit à terme renouvelables	630 037	342 433
Intérêts payés d'avance non amortis sur les acceptations bancaires	(6 347)	(2 084)
Frais de financement différés non amortis	(1 616)	(792)
Facilités de crédit à terme renouvelables	622 074	339 557

Le 11 mai 2015, la limite globale des facilités de crédit de Birchcliff, qui se chiffrait à 750 millions de dollars, a été portée à 800 millions de dollars. En plus de relever le plafond des facilités de crédit, le consortium de prêteurs de Birchcliff a approuvé la consolidation des facilités de crédit de 750 millions de dollars de la société, qui étaient composées d'une facilité de crédit à terme renouvelable de 620 millions de dollars, d'une facilité de crédit à terme de cinq ans non renouvelable de 70 millions de dollars, et d'une facilité de crédit à terme de cinq ans non renouvelable de 60 millions de dollars, en facilités de crédit à terme de trois ans renouvelables et prorogeables d'un montant en principal total de 800 millions de dollars venant à échéance le 11 mai 2018 (les « **facilités de crédit** »). Simultanément, les clauses financières prévues par les facilités de crédit qui exigeaient auparavant de la société qu'elle fasse en sorte qu'au dernier jour de chaque trimestre, son ratio du BAIIA sur les charges d'intérêts, calculé sur les quatre derniers trimestres, soit égal ou supérieur à 3,5:1,0 et que son ratio de la dette sur le BAIIA, calculé sur la même base, ne soit pas supérieur à 4,0:1,0, ont été levées. Ainsi, les facilités de crédit ne prévoient plus de clause restrictive de nature financière.

Les facilités de crédit comprennent : i) une facilité de crédit à terme consortiale renouvelable et prorogeable de 760 millions de dollars (la « **facilité de crédit consortiale** »); et ii) une facilité de fonds de roulement renouvelable et prorogeable de 40 millions de dollars (la « **facilité de fonds de roulement** »). Chaque année, Birchcliff peut, à son gré, demander que soit reportée la date d'échéance de la facilité de crédit consortiale ou de la facilité de fonds de roulement, ou des deux, pour une période additionnelle pouvant aller jusqu'à trois ans à partir du 11 mai de l'année où la demande de prorogation est présentée.

Les facilités de crédit permettent à la société de contracter des emprunts au taux préférentiel, des emprunts au TIOL, des emprunts au taux de base des États-Unis ainsi que des acceptations bancaires et, dans le cas uniquement de la facilité de fonds de roulement, des lettres de crédit. Les emprunts portent intérêt aux taux prévus selon une grille tarifaire et ces taux varieront en fonction du ratio de la dette sur le BAIIA. Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts et les éléments hors trésorerie, notamment l'impôt sur le résultat, la rémunération fondée sur des actions, les profits et pertes sur la vente d'actifs, les profits et pertes latents sur les instruments financiers et l'épuisement et amortissement.

Le plafond d'emprunt des facilités de crédit fait l'objet d'un examen semestriel par le consortium de prêteurs de Birchcliff; ce plafond dépend directement de la valeur des réserves de pétrole et de gaz naturel de Birchcliff. En outre, aux termes de la convention de crédit régissant les facilités de crédit, le plafond d'emprunt peut être modifié dans certaines autres circonstances. Advenant le cas où un changement ou une révision du plafond d'emprunt donne lieu à une insuffisance, il revient à Birchcliff de couvrir l'insuffisance en question. Les facilités de crédit sont garanties par une débenture assortie d'une charge fixe et variable, un nantissement et une entente de sûreté générale grevant tous les actifs de la société.

8. FACILITÉS DE CRÉDIT À TERME NON RENOUVELABLES

Les facilités de crédit non renouvelables de la société sont composées de ce qui suit :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Facilité de crédit à terme de cinq ans renouvelable de 70 millions de dollars ¹⁾	-	70 000
Facilité de crédit à terme de cinq ans non renouvelable de 60 millions de dollars ¹⁾	-	60 000
Emprunts sur les facilités de crédit à terme non renouvelables	-	130 000
Intérêts payés d'avance non amortis sur les acceptations bancaires	-	(30)
Frais de financement différés non amortis	-	(494)
Facilités de crédit à terme non renouvelables	-	129 476

1) Le 11 mai 2015, les facilités à terme non renouvelables de Birchcliff ont été consolidées et intégrées à la facilité de crédit de trois ans renouvelable de 800 millions de dollars, comme il est indiqué à la note 7 afférente aux états financiers.

9. OBLIGATIONS DE DÉMANTÈLEMENT

Les obligations de démantèlement de la société découlent de ses participations nettes dans des biens pétroliers et gaziers et du matériel, notamment des puits, des installations de traitement et des réseaux de collecte. Les flux de trésorerie non actualisés indexés estimés nécessaires au règlement de telles obligations de la société au 31 décembre 2015 totalisaient 159,9 millions de dollars (155,8 millions de dollars en 2014); il est prévu que les dépenses seront engagées entre 2017 et 2063.

Le tableau suivant présente un rapprochement des obligations de démantèlement :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Solde à l'ouverture	85 824	73 433
Obligations contractées	2 086	5 751
Obligations acquises	-	1 788
Obligations ayant fait l'objet d'un dessaisissement	(1 170)	-
Variations des flux de trésorerie futurs estimés ¹⁾	4 422	4 091
Charge de désactualisation	2 235	2 424
Dépenses réelles	(893)	(1 663)
Solde à la clôture	92 504	85 824

1) Les variations des flux de trésorerie futurs estimés sont attribuables en grande partie à la révision du taux d'actualisation sans risque, du coût d'abandon et de remise en état et de l'échéancier estimé pour les puits et les installations de pétrole et de gaz naturel de Birchcliff. Un taux sans risque de 2,26 % et un taux d'inflation de 2,0 % ont servi au calcul de la juste valeur actualisée des passifs relatifs au démantèlement au 31 décembre 2015 (respectivement 2,43 % et 2,0 % au 31 décembre 2014).

10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2015 comprend une charge d'impôt différé totalisant 20,2 millions de dollars (38,8 millions de dollars en 2014) et un impôt sur les dividendes de la Partie VI.I totalisant 3,0 millions de dollars (3,0 millions de dollars en 2014) attribuable aux dividendes sur les actions privilégiées versés au cours de la période. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2015, le gouvernement de l'Alberta a augmenté le taux d'impôt général des sociétés qui était de 10 % pour le porter à 12 %. Pour calculer l'impôt exigible, la société a appliqué un taux d'impôt combiné, fédéral et provincial, au Canada de 26 % en 2015 (25 % en 2014). Quant à l'impôt différé, elle a appliqué un taux effectif d'impôt combiné, fédéral et provincial, au Canada de 27 % en 2015 (25 % en 2014).

La charge d'impôt comprend les éléments suivants :

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Bénéfice net avant impôt	11 072	156 118
Charge d'impôt prévue	2 879	39 030
Augmentation (diminution) de l'impôt résultant de ce qui suit :		
Rémunération fondée sur des actions non déductible	1 025	1 360
Charges non déductibles	93	122
Dividendes non déductibles sur les titres de capitaux propres	910	875
Augmentation des taux d'impôt sur les sociétés de l'Alberta	7 759	-
Rejet de la nouvelle cotisation relative aux comptes de Veracel ¹⁾	10 208	-
Autres	358	427
Charge d'impôt	23 232	41 814

1) Se reporter à la note 20.

Les passifs d'impôt différé comprennent les éléments suivants :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Passifs d'impôt différé		
Biens pétroliers et gaziers et matériel, et actifs de prospection et d'évaluation	256 004	185 007
Frais de financement différés	436	321
Titres de capitaux propres	376	426
Actifs d'impôt différé		
Obligations de démantèlement	(24 976)	(21 456)
Frais d'émission d'actions	(520)	(885)
Pertes autres qu'en capital	(115 149)	(67 472)
Passifs d'impôt différé	116 171	95 941

L'évolution des passifs d'impôt différé nets se présente comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Solde au 1^{er} janvier 2015	Comptabilisés dans le résultat net	Solde au 31 décembre 2015
Biens pétroliers et gaziers et matériel, et actifs de prospection et d'évaluation	185 007	70 997	256 004
Frais de financement différés	321	115	436
Titres de capitaux propres	426	(50)	376
Obligations de démantèlement	(21 456)	(3 520)	(24 976)
Frais d'émission d'actions	(885)	365	(520)
Pertes autres qu'en capital	(67 472)	(47 677)	(115 149)
	95 941	20 230	116 171

<i>(en milliers de dollars)</i>	Solde au 1^{er} janvier 2014	Comptabilisés dans le résultat net	Solde au 31 décembre 2014
Biens pétroliers et gaziers et matériel, et actifs de prospection et d'évaluation	155 022	29 985	185 007
Frais de financement différés	222	99	321
Contrats de gestion des risques - actif	207	(207)	-
Titres de capitaux propres	503	(77)	426
Obligations de démantèlement	(18 358)	(3 098)	(21 456)
Contrats de gestion des risques - passif	(301)	301	-
Frais d'émission d'actions	(1 300)	415	(885)
Pertes autres qu'en capital	(78 868)	11 396	(67 472)
	57 127	38 814	95 941

Au 31 décembre 2015, la société disposait de comptes fiscaux s'élevant à environ 1,5 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars en 2014) et pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant comprises dans ces comptes ont été estimées à environ 426 millions de dollars et elles expirent entre 2026 et 2035 (272,5 millions de dollars en 2014 expirant entre 2026 et 2034). Les déductions fiscales discrétionnaires, incluant les frais d'aménagement au Canada, les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz et la déduction pour amortissement, ont été maximisées au cours des années d'imposition respectives de sorte à ramener le bénéfice comptable de Birchcliff dans une position de perte aux fins de l'impôt.

11. CAPITAUX PROPRES

Capital social

a) Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote, sans valeur nominale

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries et les administrateurs sont autorisés à fixer le nombre d'actions de chaque série et à déterminer la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions rattachés aux actions de chacune des séries.

b) Nombre d'actions ordinaires et d'actions privilégiées perpétuelles émises

Les actions ordinaires et les actions privilégiées perpétuelles sont classées comme des capitaux propres et comptabilisées dans le capital social. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'actions privilégiées perpétuelles sont comptabilisés en réduction du capital social, après déduction de toute incidence fiscale. Les dividendes distribués sur les actions privilégiées perpétuelles sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Aux 31 décembre	2015	2014
Actions ordinaires		
En circulation à l'ouverture de la période – 1 ^{er} janvier	152 214 206	143 676 661
Options sur actions exercées	93 333	2 550 846
Bons de souscription privilégiés exercés	-	5 986 699
En circulation à la clôture de la période	152 307 539	152 214 206
Actions privilégiées de série A (perpétuelles)¹⁾		
En circulation à l'ouverture de la période – 1 ^{er} janvier	2 000 000	2 000 000
En circulation à la clôture de la période	2 000 000	2 000 000

1) En août 2012, Birchcliff a réalisé un financement par capitaux propres par voie d'acquisition ferme pour un produit brut de 50 millions de dollars. La société a émis 2 000 000 d'unités privilégiées au prix de 25,00 \$ chacune pour un produit brut de 50 millions de dollars. Chaque unité privilégiée comprend une action privilégiée de série A à taux rajusté sur cinq ans rachetable et à dividende cumulatif de Birchcliff pour un rendement annuel initial de 8 % et trois bons de souscription d'actions ordinaires de la société (les « **bons de souscription privilégiés** »). Chaque bon de souscription privilégié confère le droit d'acheter une action ordinaire jusqu'au 8 août 2014, au prix d'exercice de 8,30 \$ l'action ordinaire.

Les actions privilégiées de série A sont assorties de dividendes cumulatifs annuels de 2,00 \$ par action privilégiée de série A, payables chaque trimestre de la façon et au moment prescrits par le conseil d'administration de Birchcliff, le premier dividende trimestriel ayant été payé le 30 septembre 2012 relativement à la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 septembre 2017. Par la suite, le dividende sera rajusté tous les cinq ans à un taux équivalent au taux des obligations du Canada sur cinq ans alors en vigueur, majoré de 6,83 %. Les actions privilégiées de série A sont rachetables au prix de 25,00 \$ l'action au gré de la société à compter du 30 septembre 2017 et par la suite à tous les cinq ans, le 30 septembre. Les porteurs d'actions privilégiées de série A ont le droit de convertir à leur gré leurs actions en actions privilégiées de série B au taux variable et à dividendes cumulatifs, sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2017 et par la suite à tous les cinq ans, le 30 septembre. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auront le droit de recevoir, chaque trimestre, des dividendes en trésorerie privilégiés cumulatifs à taux variables, si le conseil d'administration de Birchcliff en déclare, à un taux égal au taux des bons du Trésor du Canada à 90 jours alors en vigueur majoré de 6,83 %. Advenant la liquidation ou la dissolution de Birchcliff, les porteurs d'actions privilégiées de série A et de série B auront droit de recevoir 25,00 \$ par action ainsi que des dividendes cumulés et impayés avant que tout montant ne soit payé ou que tout actif ne soit distribué aux porteurs d'autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de série A et de série B. Les porteurs d'actions privilégiées de série A et de série B n'auront pas le droit de recevoir d'autres actions lors de toute distribution ultérieure d'actifs de la société.

Titres de capitaux propres

La société ne peut racheter les actions privilégiées de série C avant le 30 juin 2018. À compter de cette date, la société peut, à son gré, racheter en contrepartie de trésorerie toutes les actions privilégiées de série C en circulation ou un certain nombre à 25,75 \$ l'action si ces actions sont rachetées avant le 30 juin 2019, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 30 juin 2019 mais avant le 30 juin 2020 et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 30 juin 2020, dans tous les cas, avec tous les dividendes cumulés et impayés jusqu'à ce jour, mais excluant la date de rachat.

Aucun rachat d'actions privilégiées de série C avant le 30 juin 2020 ne peut être fait par les porteurs d'actions privilégiées. À compter du 30 juin 2020, un porteur d'actions privilégiées de série C pourra, à son gré, racheter en contrepartie de trésorerie toutes les actions privilégiées de série C en circulation ou un certain nombre détenues par ce porteur le dernier jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année à 25,00 \$ l'action, avec tous les dividendes cumulés et impayés jusqu'à ce jour, mais excluant la date de rachat. Lorsqu'elle reçoit l'avis de rachat, la société peut, à son gré, choisir de convertir ces actions privilégiées de série C en actions ordinaires de la société.

À compter du 30 juin 2018, la société peut, à son gré, convertir toutes les actions privilégiées de série C en circulation ou un certain nombre en actions ordinaires.

Au 31 décembre 2015, la société avait 2 000 000 d'actions privilégiées de série C en circulation (2 000 000 en 2014).

Dividendes

Le 2 décembre 2015, le conseil d'administration a déclaré un dividende en trésorerie trimestriel de 1,0 million de dollars ou 0,50 \$ par action privilégiée de série A et de 0,875 million de dollars ou 0,4375 \$ par action privilégiée de série C pour le trimestre civil terminé le 31 décembre 2015.

En 2015, les dividendes en trésorerie ont totalisé 4,0 millions de dollars ou 2,00 \$ par action privilégiée de série A (4,0 millions de dollars ou 2,00 \$ par action de série A en 2014) et 3,5 millions de dollars ou 1,75 \$ par action privilégiée de série C (\$3,5 millions de dollars ou 1,75 \$ par action de série C en 2014).

Ces deux dividendes sont désignés comme des dividendes déterminés aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Bons de souscription privilégiés

Birchcliff a émis 6 000 000 de bons de souscription privilégiés conjointement au placement des actions privilégiées de série A en août 2012. Chacun des bons visant l'achat d'une action ordinaire de Birchcliff pouvait être exercé jusqu'au 8 août 2014 au prix de 8,30 \$. En 2014, 5 986 699 bons de souscription privilégiés ont été exercés pour un produit totalisant environ 49,7 millions de dollars. Les 13 301 bons de souscription restants qui n'ont pas été exercés ont expiré le 8 août 2014.

Résultat par action ordinaire

La société calcule le résultat de base et dilué par action ordinaire en divisant le bénéfice net, diminué des dividendes versés sur les actions privilégiées perpétuelles de série A, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et diluées en circulation.

Le tableau suivant présente le calcul du bénéfice net par action ordinaire.

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014
Bénéfice net (perte nette) <i>(en milliers de dollars)</i>	(12 160)	114 304
Dividendes sur les actions privilégiées de série A <i>(en milliers de dollars)</i>	(4 000)	(4 000)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires <i>(en milliers de dollars)</i>	(16 160)	110 304
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires <i>(en milliers)</i>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, avant dilution	152 286	147 764
Effet des titres dilutifs	-	4 479
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution ¹⁾	152 286	152 243
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire <i>(en dollars par action)</i>		
De base	(0,11) \$	0,75 \$
Dilué(e)	(0,11) \$	0,72 \$

1) La société a déclaré une perte pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. C'est pourquoi le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, avant et après dilution, est le même pour la période. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation exclut 15 508 970 options sur actions et bons de souscription liés au rendement qui ont un effet antidilutif au cours de l'exercice considéré (2 273 700 au 31 décembre 2014).

12. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de la société comprennent tous les coûts relatifs aux activités quotidiennes dans les puits et les installations. Les taux de récupération afférents aux coentreprises réduisent les charges d'exploitation qui englobent ce qui suit :

Exercices clos les 31 décembre <i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Coûts d'exploitation des champs	65 281	65 331
Récupération	(1 500)	(1 284)
Coûts d'exploitation des champs, montant net	63 781	64 047
Travaux de conditionnement et autres passés en charge	730	170
Charges d'exploitation	64 511	64 217

13. CHARGES ADMINISTRATIVES

Les charges administratives comprennent ce qui suit :

Exercices clos les 31 décembre <i>(en milliers de dollars)</i>	2015	2014
Trésorerie		
Salaires et avantages ¹⁾	27 067	24 298
Autres ²⁾	12 297	12 644
	39 364	36 942
Recouvrements des coûts indirects liés à l'exploitation	(232)	(247)
Coûts indirects inscrits à l'actif ³⁾	(16 308)	(14 355)
Charges générales et administratives, montant net	22 824	22 340
Hors trésorerie		
Rémunération fondée sur des actions	7 732	9 977
Rémunération fondée sur des actions inscrite à l'actif ³⁾	(4 526)	(5 181)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	3 206	4 796
Charges administratives, montant net	26 030	27 136

1) Comprend les salaires et avantages payés à l'ensemble des dirigeants et membres du personnel de la société.

2) Comprend les coûts tels que les frais de location, les frais juridiques, les taxes et impôts, les assurances, les dépenses accessoires afférentes au matériel informatique et aux logiciels et d'autres dépenses d'entreprise engagées par la société.

3) Comprend une partie des salaires, des avantages et de la rémunération fondée sur des actions directement attribuables aux activités de prospection et de mise en valeur de la société, ces éléments ayant été capitalisés.

La rémunération des dirigeants et des administrateurs se ventile comme suit :

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Salaires et avantages ¹⁾	6 175	5 468
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	2 284	2 534
Rémunération des dirigeants et des administrateurs	8 459	8 002

1) Comprennent les salaires et les avantages gagnés par les dirigeants et les administrateurs, dont le président du conseil, le président et chef de la direction, le vice-président, Prospection et chef de l'exploitation, le vice-président et chef des finances, le vice-président, Exploitation, le vice-président, Services de génie, le vice-président, Développement des affaires et d'autres administrateurs externes.

2) Représente l'amortissement de la charge de rémunération fondée sur des actions dans l'exercice au cours duquel des options ont été attribuées aux dirigeants et aux administrateurs participant au régime d'options sur actions modifié et retraité de la société.

14. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières se ventilent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Trésorerie		
Intérêts sur les facilités de crédit	22 861	19 332
Hors trésorerie		
Désactualisation des obligations de démantèlement	2 235	2 424
Amortissement des frais de financement différés	919	932
Charges financières	26 015	22 688

15. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Options sur actions

Au 31 décembre 2015, le régime d'options sur actions modifié et retraité de la société a autorisé l'attribution d'options pour au plus 15 230 754 actions ordinaires (15 221 421 au 31 décembre 2014). Au 31 décembre 2015, 2 661 516 options sur actions ordinaires étaient disponibles aux fins d'émission (4 073 749 au 31 décembre 2014). Le cours moyen pondéré des actions était de 6,42 \$ l'action ordinaire (10,69 \$ au 31 décembre 2014) en ce qui a trait aux options sur actions qui ont été exercées en 2015.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en circulation.

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
En circulation au 31 décembre 2013	10 931 520	8,31
Attribuées	3 112 500	9,08
Exercées	(2 550 846)	(8,55)
Éteintes	(345 502)	(8,96)
En circulation au 31 décembre 2014	11 147 672	8,45
Attribuées	3 358 500	6,62
Exercées	(93 333)	(6,26)
Éteintes	(699 201)	(9,70)
Expirées	(1 144 400)	(9,66)
En circulation au 31 décembre 2015	12 569 238	7,80

La juste valeur moyenne pondérée par option attribuée s'est établie à 2,14 \$ en 2015 (2,92 \$ au 31 décembre 2014). La société a appliqué un taux d'extinction estimé moyen pondéré de 13 % (14 % au 31 décembre 2014) pour obtenir la charge de rémunération fondée sur des actions au titre des options émises en 2015.

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans le calcul des justes valeurs selon le modèle de Black et Scholes sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014
Taux d'intérêt sans risque	0,7 %	1,4 %
Durée de vie attendue (<i>en années</i>)	4,0	3,9
Volatilité attendue	40,8 %	39,3 %

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en circulation et pouvant être exercées en vertu du régime au 31 décembre 2015 :

Prix d'exercice		Droits en cours			Droits pouvant être exercés		
Bas	Haut	Nombre d'options	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré
5,88 \$	6,00 \$	2 157 735	1,33	5,96 \$	2 147 735	1,3	5,96 \$
6,01 \$	9,00 \$	8 518 803	3,19	7,48 \$	2 799 464	2,5	7,83 \$
9,01 \$	12,00 \$	1 777 700	0,46	11,21 \$	1 648 365	0,2	11,31 \$
12,01 \$	13,26 \$	115 000	0,47	12,79 \$	113 000	0,4	12,80 \$
		12 569 238	2,46	7,80 \$	6 708 564	1,5	8,17 \$

Bons de souscription liés au rendement

Le 14 janvier 2005, Birchcliff a émis 4 049 665 bons de souscription liés au rendement dans le cadre de sa restructuration initiale pour entrer en bourse. Chaque bon visant l'achat d'une action ordinaire de Birchcliff peut être exercé au prix de 3,00 \$. Au 31 décembre 2015, il y avait 2 939 732 bons de souscription liés au rendement en circulation et pouvant être exercés (2 939 732 bons au 31 décembre 2014).

En mai 2014, les bons de souscription liés au rendement en circulation de la société ont été amendés afin de proroger la date d'expiration ultime du 31 janvier 2015 au 31 janvier 2020 (la « **prorogation** »). La société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions hors trésorerie d'environ 1,7 million de dollars en lien avec la prorogation en 2014 des bons de souscription liés au rendement.

16. GESTION DU CAPITAL

La société a pour politique générale de maintenir un capital de base suffisant de manière à pouvoir gérer ses activités le plus efficacement possible dans le but d'accroître la valeur de ses actifs et, par conséquent, la valeur sous-jacente de ses actions. Dans le cadre de la gestion de son capital, la société a pour objectif de maintenir sa souplesse financière qui lui permet de préserver sa capacité de satisfaire à ses obligations financières, dont les obligations pouvant éventuellement découler de nouvelles acquisitions, de conserver une structure du capital permettant à Birchcliff de financer sa stratégie de croissance au moyen principalement de flux de trésorerie autogénérés ainsi que de sa capacité d'endettement, et d'optimiser l'affectation de son capital afin de pouvoir dégager un rendement du capital investi pour ses actionnaires. Aucune modification n'a été apportée à la méthode de gestion du capital de la société en 2015.

Le tableau suivant présente le crédit total dont disposait la société :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
<i>Plafond d'emprunt maximal¹⁾</i>		
Facilités de crédit à terme non renouvelables	-	130 000
Facilités de crédit à terme renouvelables	800 000	620 000
	800 000	750 000
<i>Montant en principal prélevé</i>		
Emprunts sur les facilités de crédit à terme non renouvelables	-	(130 000)
Emprunts sur les facilités de crédit à terme renouvelables	(630 037)	(342 433)
Lettres de crédit en cours ²⁾	(242)	(184)
	(630 279)	(472 617)
Crédit inutilisé	169 721	277 383

1) Le plafond d'emprunt des facilités de crédit de la société fait l'objet d'un examen annuel qui dépend directement de la valeur des réserves de pétrole et de gaz naturel de Birchcliff. Le 11 mai 2015, la limite globale des facilités de crédit de Birchcliff, qui se chiffrait à 750 millions de dollars, a été portée à 800 millions de dollars.

2) Des lettres de crédit ont été émises à divers fournisseurs de services. Aucun montant n'a été prélevé sur les lettres de crédit en 2015 et en 2014.

La structure du capital de la société est la suivante :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014	Variation
Capitaux propres ¹⁾	1 098 434	1 106 277	
Titres de capitaux propres	48 606	48 296	
Capitaux propres et titres de capitaux propres	1 147 040	1 154 573	(1) %
Capitaux propres et titres de capitaux propres en % du capital total ²⁾	64 %	68 %	
Fonds de roulement négatif	21 538	76 712	
Emprunts sur les facilités de crédit à terme non renouvelables	-	130 000	
Emprunts sur les facilités de crédit à terme renouvelables	630 037	342 433	
Dette contractée	651 575	549 145	19 %
Dette contractée en % du capital total	36 %	32 %	
Structure du capital	1 798 615	1 703 718	6 %

1) Les capitaux propres s'entendent du capital social auquel s'ajoutent le surplus d'apport et les résultats non distribués, diminué de tout déficit.

2) Une tranche d'environ 56 % sur les 64 % se rapporte aux actions ordinaires et la tranche de 8 %, aux actions privilégiées.

17. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Birchcliff est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché dans le cadre normal de ses activités. Le conseil d'administration assume l'entière responsabilité de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques financiers de la société et il passe en revue régulièrement toutes les activités de gestion des risques ainsi que toutes les positions en cours. La direction a mis en place un processus visant à assurer le respect des politiques de gestion des risques et en surveille l'application comme l'exige le conseil d'administration. Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société doit faire face, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites en fonction de la conjoncture des marchés et des activités de la société.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la société subisse une perte financière si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles; il découle principalement des sommes à recevoir de coentrepreneurs et de négociants de pétrole et de gaz naturel de Birchcliff. La trésorerie comprend les soldes bancaires. Jusqu'ici, la société n'a effectué aucun placement à court terme. Si la situation venait à changer dans l'avenir, les contreparties seraient

choisies en fonction de la qualité de leur crédit, la direction surveillera tous les placements pour s'assurer d'un rendement stable et les instruments de placement complexes comportant un risque élevé seront évités. L'exposition de la société au risque de crédit lié à la trésorerie à la date du bilan est faible.

La valeur comptable des débiteurs reflète l'appréciation par la direction du risque de crédit lié à ces clients. Le tableau suivant illustre l'exposition maximale de la société à l'égard des débiteurs.

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Négociants ¹⁾	22 181	29 943
Coentrepreneurs et autres	1 229	4 988
Débiteurs	23 410	34 931

1) Au 31 décembre 2015, environ 24 % de l'exposition était attribuable à un négociant (26 % attribuable à un négociant en 2014). En 2015, les produits de la société provenaient de six négociants essentiels dans une proportion de 20 %, de 18 %, de 15 %, de 15 %, de 13 % et de 12 % (les produits tirés de cinq négociants essentiels en 2014 dans une proportion de 31 %, de 18 %, de 17 %, de 15 % et de 13 %).

D'ordinaire, le risque de crédit maximal auquel est exposée Birchcliff à l'égard de ses négociants correspond aux produits tirés de la vente de marchandises pour deux mois. Les montants à recevoir des négociants sont généralement recouvrés le 25^e jour du mois suivant la production. Pour atténuer le risque de crédit lié à ces créances, Birchcliff établit des relations de commercialisation avec des acheteurs solvables, obtient des garanties de leur société mère ultime ainsi que des lettres de crédit, le cas échéant. Par le passé, la société n'a jamais connu d'importants problèmes de recouvrement auprès de ses négociants.

L'ancienneté des débiteurs de Birchcliff est la suivante :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
En règle (moins de 30 jours)	22 569	33 762
De 30 à 60 jours	289	570
De 61 à 90 jours	332	237
De 91 à 120 jours	91	103
Plus de 120 jours	129	259
Débiteurs	23 410	34 931

Au 31 décembre 2015, une tranche d'environ 0,1 million de dollars, ou 0,6 % (0,3 million de dollars ou 1 % en 2014) du total des débiteurs de Birchcliff était exigible depuis plus de 120 jours et considérée comme en souffrance. La majorité de ces comptes sont à recevoir de divers coentrepreneurs. Birchcliff tente d'atténuer le risque de crédit lié aux montants à recevoir de coentrepreneurs en leur demandant d'approuver au préalable les importantes dépenses d'investissement. Les créances sont toutefois à recevoir de membres du secteur du pétrole et du gaz naturel, et le recouvrement des soldes non réglés est tributaire de divers facteurs propres au secteur, comme les variations des prix des marchandises, la hausse des coûts et le risque d'obtenir des forages non fructueux. De plus, un autre risque lié aux coentrepreneurs réside dans le fait que des désaccords occasionnels peuvent survenir et accroître le risque de non-recouvrement. Habituellement, la société n'obtient pas de garantie des négociants de pétrole et de gaz naturel ni des coentrepreneurs. Cependant, elle a le pouvoir de retenir la production destinée aux coentrepreneurs en cas de non-paiement de leur part.

La valeur comptable des débiteurs, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des contrats de gestion du risque marchandises représente le risque de crédit maximal. Si Birchcliff venait à déterminer que le recouvrement ultime d'un instrument financier est douteux, elle devra alors constituer une provision pour créances douteuses et la charge correspondante sera portée au résultat net. Lorsque la société juge par la suite qu'un compte est irrécouvrable, ce dernier est alors radié et une charge correspondante est portée à la provision pour créances douteuses. Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, Birchcliff n'avait constitué aucune provision pour créances douteuses.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société soit incapable d'honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie lorsqu'ils arrivent à échéance. La démarche de Birchcliff pour gérer le risque de liquidité consiste à faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour honorer ses obligations financières à court terme et à long terme à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'inhabituelles, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

Toutes les obligations financières contractuelles de la société peuvent être réglées en trésorerie. En règle générale, la société fait en sorte de disposer de fonds suffisants sur demande pour couvrir les charges d'exploitation prévues, y compris le service des obligations financières. Pour atteindre cet objectif, la société dresse des budgets annuels des dépenses d'investissement approuvés par le conseil d'administration, qui font l'objet d'un suivi régulier et qui sont modifiés au besoin. La production de pétrole et de gaz naturel est surveillée quotidiennement, ce qui sert à formuler des estimations en ce qui a trait aux flux de trésorerie mensuels. En outre, pour gérer les dépenses d'investissement, la société demande des autorisations pour de telles dépenses, à la fois pour les projets qu'elle exploite et pour ceux dont elle n'est pas l'exploitant. La société tente également de faire correspondre son cycle de paiements avec le recouvrement des produits tirés du pétrole et du gaz naturel, soit le 25^e jour de chaque mois. Si les prix des marchandises devaient s'effondrer, Birchcliff pourrait ajuster des dépenses d'investissement en conséquence pour s'assurer qu'elle puisse s'acquitter de ses obligations financières à court terme.

Pour faciliter le programme de dépenses d'investissement, la société disposait de facilités de crédit bancaire d'un total de 800 millions de dollars à la fin de 2015 (750 millions de dollars en 2014) lesquelles sont révisées une fois l'an par ses prêteurs (voir la note 7). Le montant en capital qui a été utilisé aux termes des facilités de crédit totales de la société se chiffrait à 630,3 millions de dollars au 31 décembre 2015 (472,6 millions de dollars en 2014) alors que le crédit inutilisé et disponible à la fin de 2015 était de 169,7 millions de dollars (277,4 millions de dollars en 2014) en vue de financer de futures obligations.

Le tableau qui suit présente les obligations contractuelles afférentes aux passifs financiers de la société au 31 décembre 2015 :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2017	2018-2020
Passifs financiers non dérivés			
Créditeurs et charges à payer	47 584	-	-
Emprunts sur les facilités de crédit renouvelables	-	-	630 037
Passifs financiers	47 584	-	630 037

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de la conjoncture du marché, comme les prix des marchandises, les cours de change et les taux d'intérêt, influent sur le bénéfice net de la société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient, le cas échéant. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de limites acceptables tout en optimisant les rendements. Ces risques sont conformes à ceux des exercices antérieurs. Toutes les transactions afférentes à la gestion du risque sont réalisées en fonction des seuils de tolérance à la gestion du risque, lesquels sont passés en revue par le conseil d'administration.

Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations du prix des marchandises. Les fluctuations notables des prix des marchandises peuvent avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie et le plafond d'emprunt de la société. La baisse des prix des marchandises peut également entraver la capacité de la société à mobiliser des capitaux. Les prix des marchandises pour le pétrole et le gaz naturel subissent non seulement les répercussions de la demande libellée en dollar canadien et en dollar américain, mais également des événements à l'échelle mondiale qui dictent le niveau de l'offre et de la demande.

Au 31 décembre 2015, la société n'avait aucun dérivé financier étant donné que tous les contrats conclus en 2014 avaient expiré le 31 décembre 2014. La société surveille de près le marché afin de déterminer s'il convient de conclure de nouveaux contrats de gestion du risque marchandises.

Le tableau suivant présente un sommaire des profits réalisés et latents sur les contrats dérivés financiers :

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Profit réalisé sur les instruments financiers	-	291
Profit latent sur les instruments financiers	-	379

La société n'a conclu aucun contrat dérivé financier ultérieurement au 31 décembre 2015.

Contrats de vente de marchandises

Au 31 décembre 2015, la société n'avait conclu aucun contrat de livraison physique puisque tous les contrats de vente conclus en 2014 avaient expiré le 31 octobre 2014. La société n'a conclu aucun contrat de vente de marchandises ultérieurement au 31 décembre 2015.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux de change. L'incidence du taux de change ne peut être quantifiée mais, généralement, une appréciation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain exercerait une tension sur les prix que reçoit Birchcliff pour ses ventes de pétrole et de gaz naturel. La société n'avait conclu aucun contrat de change à terme aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Les facilités de crédit de la société sont exposées au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie à taux variable en raison des fluctuations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Le reliquat des actifs et passifs financiers de Birchcliff n'est pas exposé directement au risque de taux d'intérêt.

Une variation de 1 % du taux d'intérêt préférentiel en dollars canadiens en 2015 aurait fait fluctuer le bénéfice net après impôt d'environ 4,3 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2014), en presumant que toutes les autres variables sont demeurées constantes. Une variation de 1 % est considérée comme raisonnable étant donné le taux préférentiel bancaire actuel et les attentes du marché en ce qui a trait aux fluctuations futures. La société considère ce risque comme limité et, par conséquent, elle ne conclut aucun contrat pour atténuer son risque de taux d'intérêt. Elle n'avait conclu aucun contrat de swap de taux aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers de Birchcliff comprennent la trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, les facilités de crédit en cours et les titres de capitaux propres. Tous les instruments financiers de Birchcliff sont transigés sur des marchés actifs. Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur sont évalués selon la hiérarchie suivante en fonction des données d'entrée observables qui sont utilisées pour apprécier l'instrument.

- Niveau 1 – Données fondées sur des cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de clôture. S'entend d'un marché actif un marché sur lequel les transactions sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour fournir de manière continue des renseignements sur les cours.
- Niveau 2 – Données autres que les cours sur des marchés actifs visés au niveau 1. Les prix de niveau 2 sont observables, soit directement soit indirectement, à la date de clôture. Les évaluations de niveau 2 se fondent sur des données telles que les cours sur le marché à terme pour les marchandises et des facteurs ayant trait à la valeur temps et à la volatilité, lesquelles données peuvent, dans une large mesure, être observées ou corroborées sur le marché.
- Niveau 3 – Les évaluations de ce niveau sont celles dont les données relatives à l'actif ou au passif ne sont pas basées sur des données observables de marché.

L'appréciation de l'importance d'une donnée précise dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur exige l'exercice du jugement et elle peut avoir une incidence sur la position d'un instrument au sein de la hiérarchie des justes valeurs. La valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers de la société en date du 31 décembre 2015 (comme il est indiqué dans le tableau) ont été évaluées en fonction de la hiérarchie des justes valeurs décrites précédemment au niveau 1.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Prêts et créances</i>		
Trésorerie	57	57
Débiteurs	23 410	23 410
<i>Autres passifs</i>		
Créditeurs et charges à payer	47 584	47 584
Titres de capitaux propres	48 606	40 480
Emprunts sur les facilités de crédit renouvelables	630 037	630 037

18. ENGAGEMENTS

La société souscrit des contrats et engagements dans le cadre normal de ses activités quotidiennes. Le tableau qui suit présente les engagements de Birchcliff au 31 décembre 2015 :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2017	2018-2020	Par la suite
Location de bureaux ¹⁾	3 616	3 315	12 862	33 344
Obligations d'achat ²⁾	20 807	-	-	-
Transport et traitement	38 611	35 028	75 724	65 644
Engagements	63 034	38 343	88 586	98 988

1) La société s'est engagée à louer ses bureaux en vertu d'un contrat de location simple prenant effet le 1^{er} décembre 2007 et expirant en 30 novembre 2017. Depuis le 1^{er} décembre 2012, Birchcliff n'a sous-loué aucune superficie excédentaire à des parties liées en vertu du contrat de location existant.

Le 2 décembre 2015, la société a pris un nouvel engagement pour louer des bureaux en vertu d'un contrat de location simple qui prendra effet le 1^{er} février 2018 et expirera le 31 janvier 2028. L'engagement en vertu du nouveau bail de 10 ans pour la location de bureaux est estimé à 46,2 millions de dollars, ce qui comprend les coûts attribués aux charges d'exploitation afférentes à la location, au stationnement et à l'immeuble.

3) La société s'est engagée à affecter un montant d'environ 20,8 millions de dollars en 2016 en vertu d'une convention d'achat relative à la construction de la phase V de l'usine à gaz PCS.

19. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2015	2014
Entrées (sorties) de trésorerie		
Débiteurs	11 521	2 091
Charges payées d'avance et acomptes	(967)	(474)
Créditeurs et charges à payer	(65 556)	17 165
Impôt sur les dividendes	(3 166)	(3 784)
	(58 168)	14 998
Entrées (sorties) de trésorerie		
Activités d'exploitation	(11 066)	11 066
Activités d'investissement	(47 102)	3 932
	(58 168)	14 998

20. PASSIF ÉVENTUEL

En 2011, les déclarations fiscales de 2006 de Birchcliff ont fait l'objet d'une nouvelle cotisation (la « **nouvelle cotisation** ») établie par l'Agence du revenu du Canada (l'« **ARC** »). La nouvelle cotisation se fondait sur la position de l'ARC selon laquelle les comptes fiscaux dont disposait Veracel Inc. (« **Veracel** »), avant son regroupement avec Birchcliff le 31 mai 2005, n'étaient plus admissibles pour Birchcliff après la fusion. Les comptes fiscaux de Veracel faisant l'objet du litige totalisaient 39,3 millions de dollars, soit environ 16,2 millions de dollars en pertes autres qu'en capital, 15,6 millions de dollars en dépenses de recherche scientifique et développement expérimental et 7,5 millions de dollars en crédits d'impôt à l'investissement.

Birchcliff a fait appel de la nouvelle cotisation auprès de la Cour canadienne de l'impôt (le « **tribunal de première instance** »), et le procès de première instance a eu lieu en novembre 2013. Le 1^{er} octobre 2015, le tribunal de première instance a rendu sa décision (la « **décision du tribunal** ») et rejeté l'appel de Birchcliff en vertu de la disposition générale antiévitement prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Birchcliff a interjeté appel de la décision du tribunal de première instance auprès de la Cour d'appel fédérale et prévoit que l'appel sera entendu en 2016. La direction persiste à croire que sa position est défendable, mais Birchcliff a néanmoins comptabilisé un passif d'impôt différé de 10,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 en raison de la décision du tribunal. La décision du tribunal n'a pas entraîné pour Birchcliff la comptabilisation d'une charge d'impôt exigible.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

DIRIGEANTS

A. Jeffery Tonken

Président et chef de la direction

Myles R. Bosman

Vice-président, Prospection, et
chef de l'exploitation

Chris A. Carlsen

Vice-président, Services de génie

Bruno P. Geremia

Vice-président et chef des finances

David M. Humphreys

Vice-président, Exploitation

James W. Surbey

Vice-président, Développement
des affaires

ADMINISTRATEURS

Larry A. Shaw (président du conseil)

Calgary (Alberta)

Kenneth N. Cullen

Calgary (Alberta)

Dennis A. Dawson

Calgary (Alberta)

A. Jeffery Tonken

Président et chef de la direction
Calgary (Alberta)

ÉQUIPE DE GESTION

Gates Aurigemma

Directeur, Comptabilité générale

Perry Billard

Chef d'équipe – Nord

Robyn Bourgeois

Chef du contentieux

Wayne Brown

Directeur, Production

Jesse Doenz

Contrôleur et directeur, Relations
avec les investisseurs

George Fukushima

Directeur, Services de génie

Andrew Fulford

Directeur, Sols en surface

ÉQUIPE DE GESTION (SUITE)

Robert (Bob) Grisack

Directeur, Terrains

Paul Messer

Directeur, Technologie de
l'information

Bruce Palmer

Directeur, Géologie

Bill Partridge

Chef d'équipe – Est

Michelle Rodgers

Directrice, Services administratifs

Jeff Rogers

Directeur, Installations

Randy Rousson

Directeur, Forage et compléments

Ryan Sloan

Directeur, Santé, sécurité et
environnement

Hue Tran

Directeur, Coentreprises et
commercialisation

Theo van der Werken

Chef d'équipe – Ouest

CONSEILLERS JURIDIQUES

Borden Ladner Gervais

S.E.N.C.R.L./s.r.l. Calgary (Alberta)

AUDITEURS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., Comptables
professionnels agréés

Calgary (Alberta)

ÉVALUATEUR DES RÉSERVES

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Calgary
(Alberta)

INSTITUTIONS BANCAIRES

La Banque de Nouvelle-Écosse

Banque HSBC Canada

Union Bank, succursale
canadienne

Alberta Treasury Branches

Banque Nationale du Canada

La Banque Toronto-Dominion

Banque canadienne impériale de
commerce

Banque de développement du
Canada

United Overseas Bank Limited

ICICI Bank Canada

Wells Fargo Bank, N.A., succursale
canadienne

SIÈGE SOCIAL

500, 630 – 4th Avenue S.W.

Calgary (Alberta) T2P 0J9

Tél. : 403-261-6401

Télec. : 403-261-6424

BUREAU DE SPIRIT RIVER

5604 – 49th Avenue

Spirit River (Alberta) T0H 3G0

Tél. : 780-864-4624

Télec. : 780-864-4628

Courriel:

info@birchcliffenergy.com

AGENT DES TRANSFERTS

Société de fiducie Computershare
du Canada

Calgary (Alberta) et

Toronto (Ontario)

TSX: BIR, BIR.PR.A, BIR.PR.C